
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et CSG
Lundi 11 novembre 2024 – 13h30 à 14h30 TRT

FRANCO CARRASCO : Cette séance est avec le Groupe des représentants des entités commerciales et le Conseil d’administration. Nous allons être régis par le code de conduite de l’ICANN ainsi que les politiques antiharcèlement.

L’interprétation inclura l’anglais et le français, l’espagnol, le chinois, l’espagnol et l’arabe. Nous allons vous demander d’indiquer votre nom, ainsi que la langue que vous allez parler si vous ne parlez pas l’anglais. Parlez à un rythme raisonnable.

Aujourd’hui, nous allons avoir une rencontre entre le Conseil d’administration et le Groupe des représentants des entités commerciales. Nous n’allons pas prendre de questions du public aujourd’hui.

Je passe maintenant la parole à la présidente du Conseil d’administration, Madame Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA : Eh bien, bienvenue à cette première réunion bilatérale avec le CSG, avec le Groupe des représentants des entités commerciales. Chris Buckridge sera responsable de la séance. Je lui donne donc la parole sans plus attendre.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci beaucoup. C'est Chris au micro. Et comme l'a noté Tripti, nous avons cette réunion du Groupe de représentants des entités commerciales.

Nous sommes donc les parties non contractantes de la GNSO. Et je parle [au nom] des membres du Conseil d'administration après trois jours de communication. Nous serons très heureux de parler aux membres de la communauté. Et aujourd'hui, à l'ordre du jour, nous avons donc quatre points. Et je crois que nous pourrions parler pendant une heure de chaque sujet. Mais nous allons devoir gérer le temps un petit peu.

Oui, nous allons passer cela en revue et je vais parler donc avec les collègues du Groupe des représentants des entités commerciales. Et nous avons des questions qui seront donc posées au Conseil d'administration.

La question est la suivante. Tandis que nous approchons un an dans cet essai, cette période pilote du RDRS, le Conseil d'administration aimerait comprendre et parler du point de vue du Groupe des représentants des entités commerciales sur le système de demande d'accès aux données d'enregistrement. Et donc comment nous pouvons gérer ce besoin pour l'accès légitime aux données d'enregistrement et quels sont donc les résultats obtenus en un an.

JOHN MCELWAINE :

Je crois qu'on m'a demandé de parler de cela. Et pour répondre à votre question, comme vous le savez, les demandes de services de demande

d'accès aux données d'enregistrement RDRS proviennent de l'EPDP. Nous avons donc la divulgation SSAD des données d'enregistrement. Ensuite, nous avons le RDRS, qui est un programme pilote qui permet donc à l'ICANN et aux parties prenantes de tester des parties clés donc dans un environnement donc contrôlé. Donc, ce sont des données essentielles concernant les opérations du système, l'efficacité du système, mais c'est sur une petite échelle que nous faisons donc ce test, ce programme pilote. Et nous devons donc voir à quel point les frais seront importants pour ce système. Est-il faisable, ce système ? C'est donc une étude de faisabilité du système donc SSAD que nous avons eue et à tout système qui pourrait suivre le système SSAD.

Alors au niveau des règlements internationaux, donc c'est mesurer le nombre de demandes d'accès aux données d'enregistrement chaque mois.

Il y a déjà beaucoup d'idées sur le volume auquel on peut s'attendre, et il y a une compréhension de deux éléments. Premièrement, la qualité de l'information et des services fournis, l'évaluation de la facilité d'emploi, l'efficacité du système RDRS, ainsi que l'exactitude et la valeur des données auxquelles on peut avoir accès. Deuxièmement, bien comprendre le volume potentiel et être en mesure d'avoir un bon produit pour donc avoir une demande acceptable.

Mais il y a certains défis qui sont à relever pour évaluer le système RDRS et la qualité et la valeur donc de ces données et des informations qui sont fournies. Premièrement, beaucoup des données sont derrière des services d'entiercement des données et d'anonymisation. Donc le personnel a étudié cela. Il y a déjà beaucoup de domaines qui sont gérés

par des bureaux d'enregistrement non accrédités. Et lorsqu'on fait [inaudible] ces données, eh bien, on a un déni de service. Et donc les résultats sont un petit peu faussés, à cause de cela, au niveau des statistiques. Deuxièmement, lorsque nous avons des demandes, nous avons un système qui semble opaque, assez arbitraire c'est ce que nous dit la communauté des demandeurs. Ce n'est pas toujours très cohérent. Et c'est imprévisible, quelles sont les données qui sont toujours disponibles ou pas disponibles. Il y a un manque de transparence. Pourquoi il y a déni d'accès aux données d'enregistrement ? Comment dire, il n'y a pas beaucoup de réponses rationnelles, individualisées, qui sont présentées donc au demandeur.

Il n'y a pas assez de connaissances sur le système RDRS, et le personnel a fait beaucoup, a été très efficient à ce niveau. Mais nous voyons toujours un manque de connaissances du système et les données sont incomplètes. La participation des bureaux d'enregistrement n'est pas totale, et des opérateurs de registre non plus. Donc cela fausse un petit peu les résultats.

Et enfin, il y a d'autres défis à relever. Pour améliorer le système, on pourrait mettre cela en place. Par rapport aux politiques en rapport avec le NIS, tout cela pour améliorer l'efficacité et le taux de réponse qui est obtenue de la part des demandeurs. Je crois qu'il y a d'autres personnes au groupe, donc, des entités commerciales qui peuvent en dire plus.

STEVE DELBIANCO :

Oui, Steve DelBianco. Il y a une petite commission. Il y a donc une

commission permanente également. Et la perspective que nous avons est différente de l'IPC, au niveau du BC. La distinction, c'est que nous recherchons l'utilisation des données des bureaux d'enregistrement pour limiter la fraude pour nos clients. Ça, c'est important pour les utilisateurs commerciaux.

Et une fois que le RDRS était lancé, même avant, avec Steve Crocker, ils ont travaillé dans la petite équipe pour définir cela. Et nous avons toujours dit que ça ne va pas être très adéquat comme mesure de la demande pour les données d'enregistrement. On ne s'attendait pas à cela. On ne s'attendait pas à avoir des réponses pour -- pour toutes les demandes légitimes, parce que certains bureaux d'enregistrement n'allaient pas participer. Donc ce n'était pas l'attente. Mais il y avait ces bureaux d'engagement qui participaient, et ils n'avaient pas beaucoup de politiques les forçant à donner des réponses. On n'a pas toujours donné les informations légitimes, mais on a toujours dit dès le début ne vous attendez pas [inaudible] mesurer la demande, parce que la demande ne va se matérialiser et être pérenne.

Donc qu'est-ce que nous savons un an plus tard ? Nous savons que notre communauté pour la protection commerciale de nos clients, pour la sécurité, la cybersécurité, eh bien, nous encourageons la participation, à essayer le RDRS. Nous l'avons encouragé l'année dernière. Beaucoup de personnes l'ont essayé, mais ils l'ont essayé une fois et n'ont pas continué à l'utiliser. Donc, c'est là où nous nous retrouvons un an plus tard.

Donc on peut évaluer le système RDRS aujourd'hui. Et ça ne mesure pas la demande véritablement. On ne peut pas conclure que ça ne mesure

pas totalement la demande. Il n'y a que peu de demandes. On ne peut pas véritablement le savoir. Mais il n'y a pas eu de divulgation toujours des demandes et d'accès aux demandes d'enregistrement, que ce soit à la fois pour les demandeurs, ou pour les bureaux d'enregistrement qui ont été positifs par rapport aux systèmes RDRS, qui l'ont apprécié.

Par exemple, les forces de l'ordre ont obtenu des divulgations de données d'enregistrement. Et c'était très intéressant pour les forces de l'ordre et pour certains gouvernements. Donc il y a des données qui doivent être rassemblées, mais je pense que les gouvernements pensent que ce système est intéressant. Et je vais demander à Steve Crocker de prendre la parole puisque nous avons travaillé à cela lors de la commission permanente qui a mis en place le RDRS.

STEVE CROCKER :

Oui. Comme cela a été mentionné, moi, je suis membre du groupe commercial. Et depuis longtemps, je fais partie du comité consultatif sur la sécurité SSAC, donc. Et j'ai été président du Conseil d'administration. Et je me concentrais, à l'époque, sur les efforts qui n'ont pas été couronnés de succès, d'avoir des politiques concernant le WHOIS, le système WHOIS.

On a beaucoup travaillé à cela au Conseil d'administration. Et il y a de cela sept ans, on s'est concentré véritablement là-dessus, parce que nous avions des personnes qui ont véritablement dû se concentrer sur ces points. Donc ce n'est pas une bonne expérience pour mesurer la demande. Ça, c'est clair. Le RDRS ce n'est pas cela. Et ce sera très mal noté si on pensait que ça ne servait qu'à cela.

S'il y a un produit à tester, donc ça ne fonctionnerait pas. Et ça sera un échec. Mais c'est pire que de ne rien faire, parce que ça a l'apparence de collecter des données qui semblent utiles, mais ce n'est pas clair au niveau de ces données.

On a parlé de forces de l'ordre qui demandaient donc l'accès aux données d'enregistrement. Et qu'auraient-ils fait sinon ? Ils auraient pu utiliser d'autres canaux. Donc ça n'a pas véritablement un effet très net.

Donc, même si cela avait été conçu pour être plus facile à utiliser, le problème le plus important, c'est que est-ce que l'on sait que l'on va être satisfait d'obtenir une réponse lorsque l'on fait une demande ? Bien, à chaque fois, c'est un nouveau problème qui se pose. Et cela représente des frais importants. Ce n'est pas quelque chose qui peut être utilisé dans un environnement Internet.

Je pense qu'on peut en dire plus. Mais c'est comme ça que je vois les choses. Ce n'est pas utile dans un environnement Internet.

Comme l'a dit Steve DelBianco, le problème n'est pas d'arrêter le RDRS ou pas. Il y a des personnes qui l'utilisent bien, à bon escient, et qui en retirent quelque chose. Mais c'est une anecdote. C'est quelque chose pour l'éducation. C'est quelque chose qui va servir à définir notre système. Donc il faut prendre un peu de recul et voir ce qui est en place et ce qu'on essaie d'obtenir comme résultat. C'est notre approche. L'ICANN essaie de bâtir un système qu'on va imposer à tout le monde. Ça, c'est contraire à la manière dont l'Internet a été bâti. C'est un système distributif.

Si l'on revient à ce qui existait avant tout cela, avant le WHOIS, il n'y

avait pas de centralisation des données. Il y avait des protocoles que tout le monde utilisait. Il n'y avait pas de raison de ne pas avoir la même approche, même lorsque l'on doit avoir donc des authentications ou le droit à l'accès à ces données d'enregistrement. Donc il y a différents tests que l'on peut effectuer à ce niveau. Mais tout cela peut être effectué de manière distributive.

Et la mise en œuvre avec cette approche a beaucoup amélioré. Premièrement, on ne doit pas tout faire en même temps. Et deuxièmement, les coûts sont beaucoup plus compressés parce qu'il y a un montant énorme de données qui doivent être gérées. Donc on a besoin d'un système distributif où ce sont les personnes qui se chargent des frais, prennent à leur charge les frais pour l'accès aux données d'enregistrement.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci beaucoup, Steve. Donc je regarde un petit peu combien de temps il nous reste. Je sais qu'il y a quelques autres personnes du Conseil d'administration qui voudraient prendre le temps de réponse. Je vais demander à Becky Burr de prendre la parole.

BECKY BURR :

Oui, tout d'abord, je veux vous assurer que le Conseil d'administration n'a pas pensé à arrêter le RDRS comme cela. Ne vous inquiétez pas. Ce n'est pas du tout prévu.

Nous avons, néanmoins, l'intention de débattre de ces points et de voir si nous allons en apprendre plus avec cette expérience. Un an de plus

de RDRS serait peut-être utile. On se pose la question. Est-ce qu'on doit être en mode expérimental, on doit poursuivre ce mode en expérimental ? Et nous avons tout à fait la possibilité de le faire. Et ce n'est pas la participation de tous les bureaux d'enregistrement de toute façon.

Il y a les services d'anonymisation et d'entiercement des données également. On ne peut pas demander des données ; certaines données sont protégées en effet. C'est une problématique.

Et Steve, vous avez tout à fait raison en ce qui concerne ce qui se passe avec les bureaux d'enregistrement, parce qu'il n'y a pas de pays, d'interface, si vous voulez. La question qui se passe, c'est qu'il faut faire le travail deux fois avec le système RDRS, puisqu'il n'y a pas d'interface.

Ce que nous dit la communauté, c'est quelles seront les prochaines étapes. C'est la question que nous avons. Nous devons réfléchir aux prochaines étapes pour le système RDRS. Et vous m'avez entendue dire ça souvent, vu les informations que nous avons concernant ce système, c'est très difficile pour l'ICANN de produire un système qui va garantir et prévoir véritablement des résultats solides. C'est très complexe. C'est très difficile parce qu'on ne peut pas forcer les bureaux d'enregistrement à faire ces choses. Mais nous pensons qu'il y a une certaine valeur de retenue avec cette forme de système de prise en compte.

Peut-être que ça peut être distributif comme le disait Steve Crocker. Ça peut être comme cela à l'avenir. La question qui se pose, c'est est-ce que l'on doit aller et se diriger vers de prochaines étapes.

STEVE CROCKER : Oui. Je pense qu'on devrait. Peu importe ce que l'on fasse, il faut réfléchir pour voir quels sont les problèmes qui existent et comparer ces processus à ce qui était à l'origine du RDRS, avant qu'il ne soit créé. Il y a toute une série d'hypothèses qui doivent être remises en question peut-être aussi. Je pense en tout cas que c'est quelque chose qui devrait donner lieu à davantage de discussions.

CHRIS BUCKRIDGE : Duncan, je vous donne la parole.

DANKO JEVTOVIC : Merci. Je serai bref.

Becky a plus ou moins tout dit, mais je voudrais ajouter que nous essayons tous d'être un peu plus agiles dans notre manière d'agir. Donc si on compare la mentalité entre RDRS et SSAD, je dirais qu'il y a une certaine amélioration.

Il y a des problèmes dans les systèmes actuels comme outil de mesure, parce que c'est finalement la requête. Mais nous voudrions améliorer la partie des requêtes pour pouvoir comprendre ce qui doit être fait et pour identifier toutes les questions, les améliorations qui peuvent être faites. Nous devons être plus souples, développer certaines choses, travailler et essayer de faire quelque chose. Un peu ce que voulait faire le SSAD. Et ça, ça va nous donner des problèmes. Je pense que ce n'est pas la bonne voie à suivre.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci beaucoup, Danko. Je crois que nous devons avancer. Comme Steve l'a dit, c'est quelque chose qui va demander davantage des discussions.

Bien. Le prochain point, c'est donc une question du CSG au Conseil et Lori Schulman va poser cette question concernant la responsabilité du Conseil.

Lori, est-ce que vous pourriez nous donner le contexte ?

LORI SCHULMAN : Merci, Chris. Je suis Lori Schulman. Je suis la présidente du CSG ; je suis aussi la présidente de l'IPC, et je vais d'abord commencer par remercier le Conseil pour cette discussion concernant le RDRS.

Je pense que nous avons vu certains progrès. Et Danko l'a dit, il faut devenir plus agiles, plus pratiques, un petit peu moins centrés sur les processus, essayer de trouver des solutions de manière plus dynamique par rapport à ce que nous avons fait. Et je pense qu'on est sur la bonne voie.

Je représente une organisation qui représente trois propriétaires des marques. Et le concept, cette idée d'avoir un point d'entrée unique, le fait d'avoir une réponse, de recevoir une réponse rapidement, c'est un bon système. On ne veut pas se perdre dans les conversations concernant les défauts du système. Et vous avez raison. Il y a des défauts, comme Dr Crocker l'a dit. Mais il faut reconnaître quand même que vous avez commencé à mettre en place un système qui fonctionne

-- qui commence à fonctionner. Donc nous vous en remercions.

Maintenant, je voudrais vous poser deux questions que j'ai regroupées, puisque ce sont des thèmes qui sont liés. Et peut-être que ça sera plus rapide aussi.

Donc ces deux domaines dans lesquels les CSG et mon unité constitutive personnellement, celui de la propriété intellectuelle, participent et travaillent beaucoup. C'est un domaine de responsabilité.

Ceux qui le savent, ceux qui nous connaissent, vous savez que nous avons participé à un processus de demande de reconsidération. Nous avons reçu la réponse du Conseil qui était qu'il fallait en discuter davantage. Et notre plainte a été ignorée. Le problème, c'est que nous pensons que la gouvernance de l'ICANN doit, même s'ils appliquent des règles bien intentionnées, comme par exemple la protection des enchères, elle le fait pourtant, parfois, de manières dans lesquelles on ne respecte pas exactement les statuts constitutifs. Et il y a d'autres statuts. Et je dirais que pour maintenir la confiance du public, il faut rappeler à tout le monde que l'ICANN est une organisation à but non lucratif aux États-Unis et ICANN a ce statut parce que -- l'ICANN doit répondre aux besoins du public. Ce que le gouvernement ne fait pas.

Donc c'était sa genèse. Ici, on doit répondre aux besoins des gens et s'assurer que nous avons un système stable et fiable. Donc à partir de cette perspective, nous devons conserver la confiance du public. C'est important, et je sais que le Conseil le comprend, qu'on essaie de voir envers l'ICANN, et sait qu'il doit servir le public.

Cela dit, nous pensons que la partie initiale de ce processus a été considérée comme quelque chose, une situation dans laquelle personne n'allait gagner. On a demandé au comité de responsabilité d'avoir une réunion avec nous. On a pensé que le Conseil a reconnu ses responsabilités au niveau de la gouvernance. Il y a eu deux résolutions, la résolution de corriger les défauts dans le processus. Nous avons considéré que c'était bien. On a apprécié cela. On a apprécié que le Conseil accepte d'entendre ce que nous voulions dire. Mais on nous a dit à ce point-là que si nous ne retirons pas notre plainte, nous allions avoir des décisions que nous n'aimions pas -- au lieu de trouver un moyen à cet endroit-là de résoudre certaines difficultés.

Donc il y a différentes procédures ici qui sont en jeu. Je ne suis pas surprise que lorsque la décision a été -- lorsque nous avons appris le résultat de la décision prise par le Conseil, nous avons constaté que cette détermination ne nous était pas favorable. Ce qui n'était pas une bonne chose pour nous. On n'était pas très satisfaits. Et le texte de la décision en lui-même était vraiment dur aussi. Alors que nous essayions d'améliorer les choses, on n'a pas reconnu cela, on n'a pas reconnu qu'on était en train d'améliorer le système de gouvernance de l'ICANN.

Et puis, à mon grand délice, on est rentrés dans un processus d'échange, un processus de coopération. On a commencé à discuter. Et je pense que ce processus fonctionne bien, avance bien. Et ce qui m'a un petit peu fait douter, c'est que la communauté pense deux choses. D'abord, pourquoi se faire autant de problèmes lorsqu'il fallait reconnaître que nous proposons une bonne chose. Et la décision, la réponse était vraiment sans aucune proportion par rapport à ce que

nous demandions. Premier point.

Deuxième point, lorsque nous avons présenté notre plainte, lorsque nous l'avons déposée, on nous a répondu qu'on n'avait aucun statut ici. Qu'il n'y avait pas vraiment de place pour cette plainte que nous déposions. C'est le RFR qui nous l'a dit, alors que c'est quelque chose qui concerne la communauté. On nous a dit que nous n'avions pas de statut pour le faire. Et pourtant, les statuts constitutifs permettent ce type d'intervention. Donc il y a un problème au niveau des statuts. Et je pense que c'est très important, quel que soit le résultat du processus de CEP. Je pense qu'il va être bon de toute façon, mais la communauté doit travailler.

Alors il faut voir ce qu'était la responsabilité il y a 10 ans, ce qu'elle devrait être aujourd'hui vu les besoins et les intérêts de la communauté, non pas au niveau de la bulle de l'ICANN dans le domaine de ce qu'indiquent les statuts constitutifs, mais il faut aussi que l'ICANN nous regarde. Nous, on gère la partie publique et l'argent public. Par conséquent, on doit faire confiance. On doit avoir confiance en notre organisme. Voilà.

Donc je vais m'arrêter ici. Je crois que j'en ai terminé.

Est-ce que vous voulez que je continue au niveau de la communication ? Est-ce que vous voulez que je m'arrête ? Et je vous donne la parole.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci. Merci beaucoup. Ce point de communication est important.

Peut-être, vous pouvez continuer à en parler. Ma collègue qui est dans le BAMC voudra peut-être ensuite répondre à ce que vous avez dit.

LEON FELIPE SANCHEZ :

Merci. Merci, Chris. Merci Lori d'aborder cette question. Je crois qu'on en a parlé à plusieurs reprises. On a reconnu que c'est un point important, un point de grande importance pour la communauté. Et je vois, je comprends bien sûr votre préoccupation. Je la comprends.

Et je crois que notre réponse a pu vous paraître un peu abrupte, cette résolution, lorsqu'on vous a dit que vous n'aviez pas de statut pour donner votre opinion dans ce domaine. Mais ce que je vous demanderais de considérer ici, c'est que peut-être que, selon cette résolution, vous n'avez pas de statut au niveau de la procédure, mais au niveau du Conseil, nous devons remplir nos devoirs vers la communauté, envers l'organisation. Et par conséquent, nous étions conscients que dans ce sens-là vous aviez un statut. Et c'est pour cela que nous sommes revenus vers la communauté. Nous avons dit oui, nous admettons qu'il s'agit peut-être de la meilleure manière de répondre concernant cet amendement des statuts qui a été proposé. Et donc nous voulons vous entendre. Et nous allons nous engager. Nous avons entendu l'IPC. Nous allons revenir vers vous et nous allons essayer de nous mettre d'accord.

Donc du point de vue juridique, du point de vue de la procédure, vous avez un statut dans ce sens-là, dans ce sens que vous avez été entendus. On a pris compte de ce que vous avez dit. Il y a une action qui a été prise à partir de là, concernant ce que vous aviez dit. Et il s'agit de procédure.

Je pense que nous allons pouvoir revoir les statuts constitutifs en fonction de ce que la communauté souhaite faire.

Il y a 10 années qui sont passées depuis la transition. Donc c'est peut-être le moment de revoir un petit peu nos statuts constitutifs après 10 années. Ce que j'essaie de dire ici, c'est que nous pensons que cela a été -- c'était un bon point. Cette préoccupation que vous avez soulevée était bien, était une bonne chose. Nous espérons que nous avons résolu le problème, que nous avons redressé un petit peu la trajectoire. Et maintenant, nous voulons vraiment remplir notre rôle et assumer nos devoirs auprès de la communauté, et tenir compte du problème que vous avez soulevé au Conseil.

Donc comme vous le dites, la résolution n'a pas été très favorable. La demande n'a pas été très favorable, mais le résultat final a été quand même positif puisque vous avez obtenu ce que vous vouliez.

Je ne sais pas. Peut-être que Becky veut ajouter quelque chose.

BECKY BURR :

Oui, exactement. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Léon. Les mécanismes de responsabilité que nous avons dans les textes statutaires et qui ont été développés par la communauté, on ne peut pas sélectionner ; on doit appliquer cela. On doit être très prudents par rapport à la manière dont c'est rédigé.

Ceci dit, si vous pensez que le Conseil d'administration n'était pas responsable par rapport à sa réponse à votre préoccupation, eh bien, en effet, d'un côté, ça fait sens de temps en temps de revoir nos textes

statutaires. Mais le Conseil d'administration devait être responsable par rapport à la préoccupation de la communauté. Et je pense que nous vous avons répondu rapidement.

Et la responsabilité, c'est différent, avec différents outils. Peut-être que vous voulez bâtir un mécanisme dans les textes statutaires lorsque ça ne fonctionne pas bien de faire quelque chose. Mais ici, je pense que ça a fonctionné. Et je veux dire fortement -- je ne dis pas qu'on ne devrait pas revenir sur les textes statutaires, mais je veux m'assurer que par rapport aux prestataires de services qui travaillent avec l'ICANN, il faut qu'il y ait en effet des IRP. Nous vous avons entendue. Nous avons pris note de ce que vous avez dit. Et on ne peut pas sélectionner la manière dont on utilise les textes statutaires. Je ne pense pas qu'il y a eu un échec au niveau de la responsabilité de l'ICANN et du Conseil d'administration à ce niveau. Parce que nous vous avons répondu.

LORI SCHULMAN :

Oui, j'aimerais vous répondre. Oui, je ne pense pas que c'est un échec, absolument. Je pense que ça a fonctionné. Et je vous en remercie pour cela d'ailleurs.

Mais ce qui me préoccupe, et ça, c'est important, la responsabilité, ça prend différentes formes. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais lorsque nous avons des procédures, des textes procéduraux qui ne sont pas utiles, qui ne conviennent pas pour cela, je pense que ce n'est pas juste pour la communauté. Ce n'est pas équitable pour la communauté. Et ça dépend des rapports que nous avons avec le Conseil d'administration ou des rapports personnels. Nous avons beaucoup de

respect, je le sais entre nous. Personnellement, nous nous respectons. Mais il est important d'avoir les bons mécanismes au bon endroit pour le bon emploi.

Donc lorsque je parle de responsabilité, je ne dis pas que le Conseil d'administration n'est pas responsable. Non. Pas du tout. Ce n'est pas mon message. Mais mon message, c'est que les mesures de responsabilité devaient être alignées avec la manière dont, en tant que communauté, nous les avons définies. Et il devrait donc y avoir un travail de fait là-dessus. Parce que sinon, vous allez avoir un effet néfaste et vous n'aurez plus de questions qui vous seront posées de cette manière.

Nous avons une forte équipe de leadership [inaudible]. Il y a des gens très compétents. Mais vous ne pouvez pas tout faire. Et il se passe beaucoup de choses à l'ICANN, au niveau juridique, au niveau procédural. Mais tout cela, ça doit être disponible. Les règles doivent être disponibles. Elles ne doivent pas être si complexes qu'on ne peut pas les utiliser. On n'a pas besoin de cinq avocats pour essayer de comprendre ces textes statutaires et de travailler avec l'ICANN. Ce n'est pas normal.

Il faut donc pouvoir poser des questions. Ça, ça permet de garder l'ICANN en bonne santé. C'est très important de pouvoir le faire.

BECKY BURR :

J'aimerais vous répondre. Je crois que les mécanismes de responsabilité qui sont dans les textes statutaires sont utiles pour ce qui est décrit dans ces statuts. Ce que je dis ici, c'est que la communauté

voulait que l'on reconsidère, dans certaines circonstances, certains points. Ces circonstances ne s'appliquaient pas dans ce cas de figure précis dont on parle aujourd'hui.

Je pense donc que cela convient -- et cela a été défini par la communauté. Et si le Conseil d'administration est responsable, ce que vous nous dites, c'est que nous devons changer l'objectif des demandes. J'aimerais bien que l'on comprenne plus précisément ce à quoi vous faites référence, parce que ce que vous semblez dire, c'est qu'il y a un objectif plus large.

LORI SCHULMAN :

Donc c'est un point sémantique. Ça ne vaut pas la peine d'insister là-dessus.

Je crois qu'il y a une procédure. Lorsque l'on regarde cette procédure, est-ce que c'est le mécanisme approprié ? Il ne semble pas que c'était le mécanisme approprié selon le Conseil d'administration. Alors si le mécanisme approprié n'est pas cela, on a besoin d'un mécanisme approprié. Eh bien, on doit faire du travail sur les textes statutaires, sur les mécanismes de responsabilité. Parce que lorsqu'on parle de responsabilité, moi, je vais vraiment plonger là-dedans sur la communication dans l'environnement de l'ICANN, si vous me permettez, parce que c'est absolument parfait de passer à la communication, les questions de communication dans le cadre de l'environnement de l'ICANN.

L'expérience que j'ai eu cette dernière année, et ça m'a beaucoup préoccupée, la manière dont nous travaillons en tant que

communauté, et je m'inclus à ce niveau parce que moi j'ai fait un rapport sur le RDRS, sur le service de demandes d'accès aux données d'enregistrement, à Porto Rico. C'était de bonnes intentions, ce RDRS. J'ai travaillé avec Steve. J'ai travaillé avec des membres de la communauté commerciale, des forces de l'ordre. Nous avons fait un rapport pour voir comment les premiers mois du RDRS se déroulaient. Et j'ai fait une erreur, lorsque j'ai donné les résultats. J'ai révélé donc et indiqué donc des rapports. J'ai fait des citations. Ça a été vu comme étant très agressif. Je ne pense pas que mon ton était très agressif. Mais c'est ce qui a été dit, c'est que j'étais très agressive.

Donc il y avait beaucoup de litiges sur la communauté. Ensuite, on a avancé. Nous avons eu ces diverses expériences que j'ai décrites. Et aujourd'hui, nous sommes en train de discuter. Et le Conseil d'administration dit, nous avons été responsables. Je ne dis pas que vous n'avez pas été responsables en tant que Conseil d'administration. Mais je dis que les mécanismes de responsabilité doivent être revus et repensés. Donc je pense qu'on communique mal là. On ne s'écoute pas. On ne s'entend pas. Il y a une communication qu'on devra absolument améliorer dans l'environnement de l'ICANN. Parce que lorsque cela provient de la communauté, nous devons pouvoir ajouter de la valeur. Nous devons avoir un système qui fonctionne. Lorsque l'on pose des questions légitimes, avec une bonne intention, tout à fait valables, pour essayer d'améliorer les choses et le fonctionnement, le retour que l'on reçoit du Board est extrêmement dur et abrupt. Je dois le dire.

Et je crois que -- je me suis identifiée, je crois que nous avons tous fait des erreurs. Et je reconnais que j'en ai fait également. Je crois qu'on

doit tous s'améliorer au niveau de la communication, parce que je n'ai pas été satisfaite lorsqu'il y a eu cette polarisation si grave dans certaines salles. Nous avons un processus positif d'amélioration continue. On nous a demandé qu'est-ce que vous pensez véritablement ? Comment on peut améliorer les choses ? Et c'est la fois que cela se déroule sans confrontation. Qu'est-ce que vous pensez, pourquoi ?

Je me suis exprimée. Le conseiller juridique a exprimé son point de vue, a représenté le Conseil d'administration. On a essayé de voir comment faire fonctionner les choses. Ça, c'était positif. Ça doit se dérouler comme cela dans toute l'organisation. C'est ça qui me préoccupe. Je crois que le Conseil d'administration fixe le ton du débat, donne le ton, donne la note, le « la ». Et je crois que le ton des décisions qui sont prises, le ton de la manière dont vous nous répondez, eh bien, ça, ça définit l'environnement de communication dans l'ICANN. Et c'est au Conseil d'administration d'être coopératif et d'avoir un environnement coopératif dans le cadre multipartite, avec toutes les parties prenantes.

Le Conseil d'administration n'a pas à se sentir attaqué ou menacé par des forces externes. Vous savez, nous étions à New York pour les discussions du Pacte numérique mondial. Nous [inaudible] Sommet sur la Société de l'information. On se demande où se trouve l'ICANN dans le système, comment l'ICANN doit-il fonctionner, la communauté [peut-être] gérer le DNS sans intervention gouvernementale, c'est très bien ça. En tant que communauté, nous défendons cela. [inaudible] demande des régulations, en tant que communauté commerciale. Les entreprises n'aiment pas les réglementations trop fortes de ce type.

Mais je vois que si l'on commence à être eux contre nous, ça ne va pas fonctionner. Et ça, je vois cela dans mon unité constitutive.

Je crois qu'il faut être plus productifs dans la communauté de l'ICANN et que le Conseil d'administration doit vraiment fixer le ton et un ton un peu différent.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci Lori. Tripti, je crois, va vous répondre.

TRIPTI SINHA : Merci, Chris Buckridge. Lori, oui, je suis désolée s'il y a eu beaucoup d'hostilité que vous avez ressentie. Ce n'est pas notre intention que d'être hostile en tant que Conseil d'administration.

Vous savez, c'est difficile parfois, lorsque nous avons des politiques à définir, des conversations difficiles. Il y a des émotions très fortes parfois. Et il me semble que les sentiments sont parfois durs. Mais ce n'est pas l'intention. J'aimerais m'excuser au nom du Conseil d'administration tout entier si vous l'avez ressenti comme cela.

Et je suis d'accord avec beaucoup de points que vous avez soulevés. Nous travaillons ensemble pour améliorer la communication dans notre environnement de l'ICANN.

Je l'ai dit ce matin. Nous avons des situations difficiles. Nous avons changé nos positions après vous avoir écoutés en tant qu'unité constitutive. Et je suis très contente que cela vous ait satisfait. Et nous devons nous faire confiance. Nous devons nous respecter.

Comme l'a dit Léon, nos textes statutaires ont 10 ans d'existence. Nous avons une situation avec le RFR. Je crois que c'est, en toute bonne foi, mais peut-être qu'il est temps en effet de revoir nos textes statutaires et de voir quelles sont les lacunes au niveau de notre texte statutaire. Donc nous serions prêts à faire cela. Mais j'aimerais vous rassurer, une nouvelle fois. Il n'y a pas d'intention d'être nous contre eux, nous contre vous. Ce n'est pas du tout comme cela que nous voyons les choses.

LORI SCHULMAN :

Eh bien, nous apprécions beaucoup cela. Je crois que merci beaucoup d'exprimer cela et de le dire. Nous apprécions cette humanité que vous exprimez ici, parce que nous pouvons faire de notre mieux, ensemble. Vous savez, il y a des arguments, qui va recevoir un financement, qui a le droit, le statut, mais où que vous vous trouviez à l'ICANN, nous sommes ici parce que nous pensons que nous croyons à l'ICANN. Nous croyons en le modèle de l'ICANN. C'est important de le redire. Nous sommes ici ensemble, et c'est quelque chose qui fonctionne et que nous apprécions. Et on se retrouve en tant que communauté.

Il y a 10 ans, on voulait que les fonctions IANA fonctionnent et que l'ICANN se développe de cette manière, avec une transition des fonctions IANA. Dix ans plus tard, dix ans après la transition, il est temps de réfléchir à la situation, à tout ce qui se passe, au niveau géopolitique notamment. Il y a des développements très importants. Et au niveau intergouvernemental, au niveau de chaque gouvernement, il y a beaucoup de pressions ; nous le savons. Donc ce n'est pas le moment donc de se retirer. C'est le moment de tendre la main.

CHRIS BUCKRIDGE : Donc dernier point. Nous avons une discussion sur les prochaines étapes sur l'utilisation malveillante du DNS.

Il ne nous reste que 17 minutes. Ce n'est pas beaucoup de temps pour parler de cette utilisation malveillante du DNS. C'est complexe.

MASON COLE : Je vais essayer de ne pas parler comme un vendeur aux enchères. Et j'apprécie beaucoup donc le fait que vous vous préoccupiez de l'utilisation malveillante du DNS. C'est très important pour le Groupe des représentants des entités commerciales. Et nous avons des suggestions que nous aimerions présenter au Conseil d'administration et à toute la communauté.

En contexte, je vais remettre cela. Et je vois que ces idées ont été reçues en toute bonne foi. Et elles sont offertes en toute bonne foi.

Donc nous avons une présentation que nous allons mettre à l'écran, s'il vous plaît.

FRANCO CARRASCO : Veuillez s'il vous plaît mettre la deuxième présentation PowerPoint à l'écran.

MASON COLE : Bien. Merci beaucoup. Prochaine diapositive. Au niveau du contexte, le CSG est intéressé et veut poursuivre le CPH et l'assurance de la

communauté que, en avril 2024, le RA et le RAA et les amendements sont à leur première étape.

L'utilisation malveillante du DNS continue. La pression continue. Le BC parle de ses difficultés concernant l'utilisation malveillante du DNS. Je ne veux pas ignorer le fait que le CSG comprend la perspective des parties contractantes, la Chambre des parties contractantes sur ce point. On a demandé -- tout cela demande des efforts et ça a des coûts. Mais c'est une demande d'aide en tant que communauté. Ce n'est pas seulement une partie qui demande quelque chose à l'autre partie. C'est vraiment une demande d'aide. Donc nous devons commencer à travailler ensemble pour l'intérêt public en bonne foi, pour montrer qu'on est intéressés par le modèle multipartite.

Donc nous sommes heureux de ce contrat, de l'amendement de ce contrat d'avril 2024. Nous voulons continuer à travailler là-dessus, puisque l'utilisation malveillante va continuer à avancer, et notre organisation souffre en permanence de l'utilisation malveillante du DNS.

Donc nous avons fait quelques calculs concernant l'impact de l'utilisation malveillante du DNS. Et je ne vais pas lire ces chiffres. Mais vous voyez qu'il y a vraiment un impact financier qui existe et qui est causé par l'utilisation malveillante du DNS sur les gouvernements, sur les individus. C'est quelque chose qui est mesurable et que l'on peut comprendre.

Donc je vais parler de cela au Conseil. Il est clair que c'est un problème qui existe dans le monde réel.

Prochaine diapositive.

Alors à nouveau, les coûts réels. Je ne vais pas vous présenter seulement la perspective américaine. Ceci est la perspective du monde entier.

À cause des abus du DNS, on a en 2017 une perte de 2,5 milliards USD. Et à nouveau ici, vous voyez ces lignes. Cela est lié à l'hameçonnage. On a constaté 85 % d'augmentation de ces attaques d'hameçonnage des noms de domaines cette année. Et le coût, comme pour IBM par exemple, était de 4,5 millions USD.

Alors au niveau de la définition de ce que c'est que cette utilisation malveillante du DNS, on sait que cela est défini par cinq aspects : malwares, botnets, hameçonnage, pharming. Et je vais revenir à la publication de SAC115, qui dit qu'il n'y a pas de liste finale de l'utilisation malveillante du DNS, parce que les acteurs augmentent et évoluent.

Au niveau des recherches, nous avons retrouvé une recommandation SSR-2 qui demande qu'un groupe de travail de la communauté soit créé pour revoir de manière périodique l'utilisation malveillante du DNS. Et puis c'est comme ça, suivre les différentes menaces qui surgissent et trouver des outils pour y répondre.

Alors ici, c'est une diapositive sur laquelle le point 4, kan nous avons parlé avec les parties contractantes, ce point 4 a causé des préoccupations. Alors c'est l'interdiction du CSAM. Je voudrais expliquer que personne dans cette communauté ne pense que les parties contractantes ne font pas suffisamment de choses. Il est clair

que, ici, il s'agit d'un type de délit. Nous savons que les parties contractantes font ce qu'elles peuvent.

Et je pense que nous voulons ici parler de ce que nous aimerions voir en termes d'idées positives possibles pour le futur concernant la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Par exemple, la possibilité d'agir, de mettre en place une série d'actions contre les mauvais comportements, plutôt que de travailler sur les mauvais comportements nom de domaine par nom de domaine. Donc on doit faire une mise à jour opérationnelle concernant la capacité de lutter contre ces abus, le temps de réponse, la documentation, les différentes manières de lutter contre cela.

Vous trouverez le reste sur la diapositive. Mais en tout cas, ce sont des idées que nous proposons en toute bonne foi à la communauté, aux parties contractantes. Nous demandons donc une coopération et un accord dans ce sens. Voilà.

Est-ce qu'il y a une autre diapositive ?

Voilà. C'est la diapositive des remerciements. Voilà. Merci beaucoup. Je vous remercie de m'avoir donné la parole ici et de pouvoir présenter -- d'avoir pu présenter cela devant le Conseil.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci. C'était très bref et concis. Vous avez fourni des informations pour la discussion. Donc on peut commencer. Jim, allez-y.

JAMES CALVIN :

Merci. J'aimerais bien aussi pouvoir vous proposer quelque chose. En tout cas, merci pour ces suggestions. Merci pour la discussion.

Je dirais que l'utilisation malveillante du DNS est une priorité pour le Conseil et pour org, mais en même temps comme nous sommes tous -- nous donnons une priorité aux parties contractantes, mais on a fait beaucoup de choses dans le domaine de l'amendement pour la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Ça a été un bon départ. On est tous d'accord pour dire qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Il y aura toujours beaucoup de choses.

Bien sûr, vous avez parlé de la décision SAC115. Il y a encore beaucoup de choses à faire. La technologie évolue. Le monde évolue. Il faut rester tout le temps actifs. On est d'accord là-dessus. Mais nous pensons que ce qui est important ici est que la communauté propose ce qu'elle veut faire pour la prochaine étape, propose -- nous devons avoir une discussion au sein de la communauté concernant la définition de l'utilisation malveillante du DNS. Je crois que c'est un premier problème ici.

L'ICANN a une définition qui n'a pas été établie. L'ICANN, à savoir nous tous, la communauté, le Conseil et org, nous avons établi la base de cela. On était d'accord sur ce que nous allions faire, mais il a fallu ensuite voir -- il faudrait maintenant voir ce que l'on va faire après concernant notre responsabilité, parce qu'une partie du problème ici, c'est que tout ce qui est sur la liste que vous avez présentée, concernant les statistiques que vous avez présentées, cela ne représente pas toujours des utilisations malveillantes pour lesquelles l'ICANN peut faire quelque chose.

Donc il faut qu'on travaille ensemble pour justement définir ce que sont ces utilisations malveillantes. Et je pense que tout le monde doit participer à cette discussion. C'est important.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci. Mason, allez-y.

MASON COLE : Merci, James. J'apprécie beaucoup votre opinion. Je voudrais répéter que c'est un point de départ pour la discussion. Le CSG va proposer des idées pour continuer à avancer, des systèmes qui peuvent être utilisés comme base pour notre travail d'analyse et pour nos discussions sur ce thème.

JAMES GALVIN : Merci. Je pensais justement qu'il y avait de bonnes idées ici à considérer dans ce que vous proposez. Je pense que ce dialogue doit commencer à avoir lieu avec la communauté. Je vous remercie.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci. J'ai l'impression que nous sommes arrivés à trouver un accord beaucoup plus rapidement que ce que je pensais sur ce point. Bien.

Donc c'était la dernière question que nous avons sur notre liste. Il nous reste encore cinq minutes. Nous pouvons donner la parole au CSG puisque vous avez l'opportunité de parler au Conseil. Si vous avez quelque chose à ajouter, profitez de ces cinq minutes si vous voulez dire quelque chose.

LORI SCHULMAN :

Oui, je pense que nous avons un dialogue constructif. Je pense que je fais confiance au Conseil lorsqu'il exprime [comme étant] ses intentions. Et alors, parfois, je crois qu'il y a des éléments clés qui doivent changer dans l'ICANN, qu'il y a des choses qui doivent évoluer. Et puisque nous avons quelques minutes de plus, je vais vous donner un petit peu mon opinion.

Ce débat qui doit avoir lieu concernant la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS, les allées et venues concernant la responsabilité de l'ICANN, eh bien, je pense que, de notre côté, ça ne devrait pas avoir lieu. Lorsque l'on regarde le secteur, la façon dont ils acceptent des définitions concernant le cadre de ce thème sur lequel nous travaillons, donc il faut avoir un contenu pour savoir si le DNS est attaqué. Il faut voir les contenus. Il faut voir si les discours de ces contenus sont autorisés ou s'il y a des délits qui sont derrière. Donc à mon avis, on est un petit peu ici pris entre deux problèmes. Ce n'est pas facile, parce que nous ne pouvons pas attaquer CSAM comme problème. Nous pouvons dire que c'est quelque chose de technique, mais ce n'est pas seulement une chose technique. C'est une chose contre laquelle nous devons lutter. Et parfois, je ne comprends pas très bien pourquoi certains contenus horribles sont finalement -- reçoivent exactement le même traitement. Voilà.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci Lori. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose Jim ?

JAMES GAVIN :

Je voudrais dire quelque chose concernant CSAM. C'est une caractéristique qui concerne la discussion ici, qui est [inaudible] difficile de comparer différents contenus avec tout ce qui concerne le CSAM. Et donc, le CSAM – le matériel pédopornographique – a certaines caractéristiques. Je ne connais pas d'autres contenus qui ont cette caractéristique. En tout cas, c'est illégal partout. C'est le seul contenu qui possède cette caractéristique ; tout le reste a des aspects qui peuvent être considérés par un juge comme étant ou pas une utilisation malveillante. Ça, c'est la différence entre CSAM et le reste des contenus. Par conséquent, je ne veux pas dire que le fait d'avoir une discussion concernant le contenu de ce type peut être utile, mais je veux dire quand même qu'il faut être prudents. Parce que quand on compare les contenus, il faut -- on ne peut pas tout comparer avec l'atténuation du CSAM.

LORI SCHULMAN :

Oui, c'est noté. Nous l'avons noté hier. Lors de la réunion, nous avons dit, dans le futur, nous allons dire les choses différemment. Nous avons bien entendu votre message. Ça a été redit aujourd'hui. Mais c'est horrible de voir ces contenus. Et je voudrais savoir où est-ce qu'on tire le trait, où est-ce qu'on considère la limite ? Alors, si ici on ne lutte pas contre le CSAM, contre quoi on va lutter ?

Il y a des personnes qui perdent leur vie, qui perdent en tout cas leur salaire. Donc je ne pense pas que nous ayons le bon niveau d'analyses. Donc on parle de CSAM, ou on ne parle de rien du tout. Donc c'est quelque chose que la communauté commerciale a toujours considéré comme étant négatif. Merci beaucoup.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci beaucoup Lori. À nouveau, cette discussion peut durer un peu plus. Mais c'est l'heure. Donc je remercie nos collègues du Groupe des représentants des entités commerciales. Nous vous remercions. Et nous vous remercions pour cet échange concernant le RDRS. Et merci pour les réponses.

Nous avons un petit chat qui se promène ici. J'espère qu'il appartient au Groupe des parties prenantes non commerciales. Bien. J'espère que ces discussions continueront pendant la semaine. Je vous remercie.

FRANCO CARRASCO : Nous allons arrêter l'enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]